



Règlement

Prix BD SDL/Cité

Prix «La bulle des lecteurs » (Le prix de bande dessinée des bibliothèques de Charente).

La bulle des lecteurs est le prix littéraire organisé annuellement par le Service Départemental de la Lecture et la Cité internationale de la bande dessinée, décerné par des groupes de lecteurs et récompensant un album de bande dessinée.

Cet album devra être réalisé par un auteur de bande dessinée, résidant dans le territoire de la région Nouvelle Aquitaine. Il sera retenu pour ses qualités graphiques et/ou scénaristiques. Dans le cas d'ouvrages collectifs au moins un des auteurs (scénariste ou dessinateur) devra résider dans ce territoire.

Ce prix créé en 2016, doté de 1 000 €, sera décerné par des groupes de lecteurs, inscrits dans une bibliothèque de Charente.

Le prix sera lancé en novembre à la bibliothèque de la Cité et les groupes, rattachés à une bibliothèque, auront jusqu'à fin février de l'année suivante pour faire connaître leur vote auprès du SDL. Le vote se fera au sein d'une sélection de 6 albums (voir constitution de la sélection). La remise des prix aura lieu entre avril et mai à l'Hôtel du Département, en présence des auteurs de la sélection. L'album primé bénéficiera d'une action de promotion organisée en partenariat avec l'Institut français de Florence en Italie.

L'auteur ou le groupe d'auteurs lauréat se verra proposer la réalisation de l'affiche et ses déclinaisons (flyer, carton d'invitation, etc.) de l'année suivante. Cette prestation sera rémunérée.

Il bénéficiera également à l'automne suivant d'une résidence d'une semaine à Florence en Italie, en partenariat avec l'Institut français de Florence, où il interviendra lors de rencontres scolaires et tout public. Les modalités de transport, d'hébergement et de restauration seront précisées dans la convention-cadre signée entre le Département, la Cité internationale de la bande dessinée et l'Institut français de Florence. En cas d'indisponibilité du lauréat, cette résidence sera proposée à l'auteur ou groupe d'auteurs du titre arrivé en deuxième place dans les votes des lecteurs

Constitution de la sélection :

La Cité se chargera de lister tous les albums de bande dessinée potentiellement sélectionnables. Dans le cadre d'une série, seul le premier volume pourra être sélectionné. Chaque album sera examiné et lu et une présélection de 6 ouvrages sera faite par un comité constitué par des membres du SDL (3 personnes), de la Cité (3 personnes), de bibliothèques du réseau desservi par le SDL (3 personnes) et de l'Alpha (1 personne) pour un maximum de 10 personnes. La liste des membres du comité de sélection sera publique.

Une réunion de présentation de l'ensemble des ouvrages retenus répondant aux critères de la sélection sera organisée en septembre. A l'issue de cette réunion, une séance de lecture commune sera organisée afin que chaque membre du jury puisse lire les albums avant de constituer la sélection des 6 albums en lice pour le prix.

Cette sélection servira de base au vote.

Modalités de participation

1 – constituer un groupe d'au moins 5 lecteurs inscrits dans une bibliothèque.

Retourner le bulletin d'inscription à la bibliothèque. Il n'y a pas de limites d'inscription. Seul le temps nécessaire à la lecture des 6 livres et à la circulation de ceux-ci peut déterminer une limite pour le groupe, en fonction de son organisation.

2 – se procurer les livres de la sélection :

- la bibliothèque acquiert les 6 livres et les met à disposition du groupe de lecteurs
- le SDL achète 36 BD et prête tout ou partie de la sélection aux bibliothèques participant au sein de son réseau. Le SDL convient alors du temps du prêt des ouvrages, l'objectif étant de pouvoir les faire circuler d'un groupe à un autre.

3 – lire, se rencontrer, discuter : la bibliothèque réunit les membres du groupe au moins une fois autour de la sélection. Le SDL proposera, afin de permettre aux lecteurs et aux auteurs de la sélection de se rencontrer, des soirées débat en présence des auteurs de la sélection durant la période de novembre à fin mars dans les bibliothèques de son réseau.

4 – choisir : chaque bibliothèque doit, à l'issue de ces rencontres et discussions, retenir trois titres de la sélection. Un lecteur = un tiercé. Le classement se fera comme suit :

1^{er} : 3 points

2^{ème} : 2 points

3^{ème} : 1 point

A l'issue la bibliothèque fait connaître ses résultats au SDL.

5 -le dépouillement des votes de tous les groupes de lecteurs aura lieu après la date de remise des votes, et le lauréat de « La bulle des lecteurs » sera connu lors de la remise du Prix (sera retenu le livre qui obtiendra la majorité des voix).

6 – la remise du Prix de « La bulle des lecteurs », doté de 1 000 €, aura entre avril et mai à l'Hôtel du Département au 31 boulevard Émile Roux 16000 ANGOULÊME ou dans une bibliothèque du réseau du SDL.

« La bulle des lecteurs »

— R È G L E M E N T 2020 —

ARTICLE 1 :

Afin de soutenir la création en bande dessinée, le développement de la lecture et l'item BD dans l'ensemble de la Charente, le Service Départemental de la Lecture et la Cité internationale de la bande dessinée organisent chaque année le Prix littéraire « *La bulle des lecteurs* », sur la base du vote de groupes de lecteurs. Il est remis à un auteur résidant en Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 2 :

L'ouvrage primé est un ouvrage de bande dessinée publié à **compte d'éditeur**.

ARTICLE 3 :

Le prix est doté de 1 000 € (provenant d'un mécénat conclu par le Département et les sociétés CSI et Fidarec). En cas d'auteurs multiples, ces 1 000 € seront partagés à parts égales. L'ouvrage fait l'objet d'une promotion. Il est présenté aux médias départementaux, et régionaux, ainsi qu'aux différents acteurs du livre du département. Une remise du Prix au lauréat est organisée entre avril et mai à l'Hôtel du Département au 31 boulevard Émile Roux 16000 ANGOULÊME ou dans une bibliothèque du réseau du SDL.

Une résidence d'une semaine à Florence en Italie sera également proposée au lauréat à l'automne en partenariat avec l'Institut français de Florence. Durant cette résidence il interviendra lors de rencontres scolaires et tout public. En cas d'indisponibilité du lauréat, cette résidence sera proposée à l'auteur ou groupe d'auteurs du titre arrivé en deuxième place dans les votes des lecteurs (les règles de ce partenariat sont définies dans une convention-cadre ci-annexée.)

ARTICLE 4 :

La sélection d'ouvrages est assurée par un jury constitué de membres volontaires, professionnels du livre et de la lecture : personnel du SDL (3 personnes), de la Cité (3 personnes), bibliothécaires du réseau desservi par le SDL (3 personnes) et de l'Alpha (1 personne) (maxi 10 pers). Ils sélectionnent, en septembre, parmi le recensement des albums éligibles préalablement réalisé par la Cité, six albums publiés à compte d'éditeur entre le 1er septembre de l'année précédente et le 31 août de l'année en cours (sauf pour la 1^{ère} édition du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016).

La composition du jury est disponible sur le site du SDL et celui de la Cité à partir de septembre.

ARTICLE 5 :

Les 6 titres retenus sont proposés aux groupes de lecteurs constitués dans le département : un groupe de lecteurs doit réunir au moins 5 personnes inscrites dans une bibliothèque pour participer au vote. Le lauréat de l'édition ne peut faire partie d'une nouvelle sélection pour un autre titre qu'après un délai de 1 an.

ARTICLE 6 :

Entre novembre et mars, les auteurs des 6 livres sélectionnés font l'objet d'une promotion auprès des groupes de lecteurs et des professionnels du livre.

ARTICLE 7 :

Le lauréat est désigné à la fin mars par le vote des groupes de lecteurs (un lecteur = un tiercé).

ARTICLE 8 :

Les votes des groupes de lecteurs sont sans appel. Aucun recours fondé sur le déroulement et le résultat du Prix ne pourra être admis.

Contacts : sdumas@lacharente.fr / mlfavroul@lacharente.fr SDL : 05.16.09.55.14